

Sous la Direction de

Foued Laroussi

Groupe de Recherche sur le Plurilinguisme à Mayotte

MAYOTTE

Une île plurilingue en mutation



MAYOTTE

Une île plurilingue en mutation

Sous la Direction de Foued Laroussi



INTRODUCTION

par Foued Laroussi ¹

L'île de Mayotte est française depuis 1843. Située dans l'océan Indien, elle forme, avec les trois autres îles : Grande Comore, Anjouan et Mohéli, l'archipel des Comores, lequel est indépendant depuis 1975. Mayotte est caractérisée par sa diversité linguistique malgré sa petite superficie et son insularité. D'un point de vue sociolinguistique, hormis quelques travaux qui ont été menés ici et là, c'est un terrain en friche. Les langues parlées dans l'île étant nombreuses, on ne peut se limiter uniquement à la description des variétés attestées, mais on se doit de décrire objectivement la situation plurilingue dans son ensemble.

Le présent ouvrage est le fruit d'une recherche menée par le *Groupe de Recherche sur le Plurilinguisme à Mayotte (GRPM)* que j'ai créé et que je dirige. La recherche conduite sur l'île est à mi-parcours, et le GRPM vient d'organiser un séminaire international s'intitulant *Le plurilinguisme à Mayotte, pratiques langagières et aménagement linguistique*. Il projette d'organiser un colloque international, en 2010 à Mayotte, qui sera consacré à l'élargissement de cette problématique.

La recherche a pour objectif de mesurer le poids relatif des langues à Mayotte : le *shimaore*, le *kibushi*, le français, pour ne citer que celles-ci. D'un point de vue démographique et économique, il est question de faire l'inventaire des usages réels (qui parle quelle langue, avec qui, à propos de quoi et dans quelles circonstances?), d'analyser les attitudes et discours des locuteurs à leurs égards et de cerner les représentations sociales à l'œuvre, car nous considérons qu'une langue n'est pas uniquement un système, mais surtout un usage, largement dépendant des rapports sociaux.

¹ - *Groupe de Recherche sur le Plurilinguisme à Mayotte (GRPM), Université de Rouen.*

Il s'agit de favoriser l'émergence d'éléments susceptibles d'aider à une éventuelle réorganisation des relations entre les langues. Tout en s'inscrivant dans le champ de la sociolinguistique du plurilinguisme, ce travail a un caractère multidimensionnel de par ses retombées sur l'aménagement linguistique ou la didactique scolaire. Une langue étant surtout un système de représentations très complexe, il est question d'analyser les processus identitaires liés à chacune des langues en place. Quels discours les Mahorais tiennent-ils sur les langues en place et quelle valeur attribuent-ils à chacune d'entre elles ? Le français, par exemple, constitue-t-il un outil d'intégration sociale ? Si tel est le cas, comment faire pour que les Mahorais le maîtrisent davantage ? Comment valoriser les langues maternelles afin de créer un dynamisme et une vitalité linguistique qui soient profitables à la population de l'île ?

Définir les types de rapports entre les langues en présence, préciser leur domaine d'utilisation et analyser les discours des Mahorais à leur égard devraient nous permettre de soumettre aux décideurs politiques des éléments de réflexion, des pistes et options en matière de politique linguistique - que nous concevons comme un ensemble d'interventions conscientes sur les langues au sein d'une communauté donnée. Toute politique linguistique se doit de tenir compte de la valeur symbolique d'une langue sur le marché linguistique.

Cette recherche a forcément un volet scolaire, puisqu'on ne peut faire l'économie d'un certain nombre d'interrogations sur l'institution scolaire à Mayotte : son rôle, sa mission, ses programmes, ses objectifs, etc. À ce propos, nombreuses questions se posent : Comment gérer la question de la variation linguistique à l'école ? Quel rôle y joue le français ? Quelle y est la place des langues locales ? Comment lutter contre l'échec scolaire constamment mentionné par les acteurs de l'école ? Quels discours les Mahorais portent-ils sur l'école ?

Non sans rapports avec ce qui précède, la présente recherche accorde une primauté à la formation des étudiants par la recherche. S'inscrivant dans une convention qui associe l'université de Rouen, représentée par son laboratoire de recherche Dyalang et le Conseil Général de Mayotte, représenté par le Centre des Études et de Formations Supérieures de Mayotte (CEFSM), la recherche a pour objectif la formation de futurs docteurs en permettant aux étudiants de Mayotte, inscrits à l'université de Rouen par le biais de l'enseignement à distance, de préparer un master (recherche) en sciences du langage et un doctorat², l'objectif étant de créer un vivier local susceptible de devenir à moyen terme les vrais acteurs de la vie universitaire de l'île et pourquoi pas du futur PUMA (Pôle Universitaire de Mayotte) dont la création devient, aujourd'hui, plus que nécessaire. Par rapport à cette question, espérons que l'État français tienne ses engagements sur la tenue d'un référendum en 2008.

Pour mener à bien ces travaux, le GRPM s'est appuyé sur des enquêtes de terrain réalisées au moyen d'observations directes, de questionnaires et d'entretiens afin de clarifier les éléments objectifs de la situation sociolinguistique de Mayotte. Il s'agit de permettre aux différentes opinions de s'exprimer librement sur le plurilinguisme (les décideurs, les enseignants, les parents, les élèves...), de dégager les consensus ou les dissensions qui se manifestent au sein de la population mahoraise et de mesurer les écarts, les contradictions, voire les conflits d'opinion entre les différents groupes linguistiques.

Les données ont été recueillies par questionnaires et entretiens semi-dirigés. Nous avons privilégié des entretiens spontanés, souples et libres. Chaque entretien a duré entre 30 et 45 minutes et a été réalisé en français, ou dans une langue locale (*shimaore* ou *kibushi*) avec une traduction en français.

2 - Le 24 octobre 2007 a eu lieu la soutenance de thèse de Josy Cassagnaud, membre du GRPM. Il faut souligner que c'est la première thèse soutenue à Mayotte.

Chaque enquêteur a interrogé six personnes (3 hommes et 3 femmes): deux tranches d'âges ont été retenues :

- des jeunes entre 16 et 20 ans, scolarisés ou ayant été scolarisés ;

- des personnes plus de 40 ans (3 fonctionnaires et 3 locuteurs choisis dans la catégorie professionnelle des pêcheurs, agriculteurs, commerçants ou artisans n'ayant pas été scolarisés).

Six localités étaient retenues en fonction de la langue dominante qu'on y parle. Nous sommes conscients que cette classification peut être discutable, dans la mesure où l'exclusivité linguistique n'existe pas. Pour un même village, considérer que telle ou telle langue est dominante ne signifie pas l'absence d'autres langues. Il s'agit donc de villes ou villages situés en Grande et Petite terres (cf. la carte des lieux des enquêtes) :

Bambo-ouest (*shimaore/kibushi*), Combani (*shimaore/shingazidja*), Handrema (*shimaore*), Labattoir (*shimaore/shindzouani*), Mamoudzou (plurilingue), Mronabeja (*kibushi*), Mstangamouji (*kibushi*), Pamandzi (*shimaore/shindzouani*), Sada (*shimaore*).

Par ailleurs, on ne peut étudier la situation plurilingue de Mayotte sans s'interroger sur le français : son statut, sa place, son rôle dans la promotion sociale ainsi que les discours des Mahorais à son égard. Si les chercheurs ont souvent décrit les situations de francophonie où le français est langue première comme nettement différente des situations où il n'est parlé que par une élite qui s'en sert comme une langue seconde ou étrangère ayant un statut privilégié, qu'en est-il de la situation à Mayotte ? Même si le français est présenté ici comme une langue seconde, la situation nous semble plus complexe pour être appréhendée à partir du schéma binaire - et désormais classique - langue étrangère vs langue seconde qui nous semble quelque peu réducteur.

L'étude de la situation du français à Mayotte exige que l'on définisse préalablement ce qu'on entend par « français », si l'on

veut adopter une démarche cohérente, susceptible de donner lieu à une interprétation adéquate des faits relevés. Définir le français de Mayotte signifie entre autres qu'on le situe par rapport aux autres variétés de français de l'espace francophone (océan Indien, Afrique noire, Maghreb, Québec etc.). Doit-on parler du français mahorais ou simplement du français à Mayotte ? Dans leurs discours identitaires, les Mahorais se réfèrent-ils au français ? Si tel est le cas, sur quels critères, internes ou externes, les Mahorais s'appuient-ils pour identifier ce français ? Les représentations et positionnements vis-à-vis du français sont-ils sous-tendus par les mêmes motivations ? Voilà des questions, inévitables pour une telle étude, mais auxquelles, nous avons essayé autant que faire se peut d'apporter des éléments de réponse (chapitre VI).

Outre les aspects historiques et géographiques qui expliquent la formation progressive du plurilinguisme de Mayotte et les apports des différentes populations qui l'ont peuplée (chapitre I), sont exposées ici des données concernant des questions linguistiques, telles que les options en matière de graphie (chapitre II) ou les pratiques de celle-ci (chapitre IX), les aspects et modalités de coexistence entre le *shimaore* et le *kibushi* (chapitre III) ou les questions récurrentes liées aux processus identitaires, voire plus précisément à la notion de « mahorité » (chapitre IV). Nos préoccupations étant aussi discursives, nous nous sommes intéressés aux pratiques langagières au sein des familles mahoraises (chapitre V) ainsi qu'aux langues « branchées » des jeunes, en particulier dans la commune de Mamoudzou (chapitre VIII).

L'écriture de cet ouvrage est donc polyphonique, celle d'un intellectuel collectif, nommé le GRPM, lequel est composé, comme nous l'avons précisé précédemment, de chercheurs mahorais et européens, qui connaissent très bien le terrain, car, en tant qu'instituteurs, conseillers pédagogiques ou doctorants, ils sont en contact permanent avec lui. Si, à Mayotte, se côtoient divers groupes culturels et linguistiques, les pages qui composent cet ouvrage ont été rédigées par un groupe de

recherche également hétérogène dans sa constitution mais cohérent quant à ses objectifs.

Enfin, nous avons opté pour une bibliographie générale qui rassemble toutes les références relatives à l'ensemble des chapitres. Quant au corpus, qui se trouve en annexe, nous avons procédé à une sélection des entretiens ; autrement dit, faute de place, nous n'avons retenu, pour cet ouvrage, que les entretiens les plus représentatifs des chapitres concernés.

CHAPITRE I

MAYOTTE, UNE ÎLE PLURILINGUE EN MUTATION *par Foued Laroussi*

Sa situation géographique

Mayotte est une petite île située à l'entrée nord du canal de Mozambique, entre les 45°20 de longitude Est et les 12° et 13° de latitude Sud. Elle se trouve à environ 400 km des côtes de l'Afrique de l'Est, à 70 km d'Anjouan et à 300 km de la côte Ouest de Madagascar.

Géographiquement, elle fait partie de l'archipel des Comores, lequel est composé de quatre petites îles : Grande Comore (*N'Gazidja*), Anjouan (*N'Dzouani*), Mayotte (*Maore*) et Mohéli (*Mouali*)³. L'archipel s'appelle *Maore* ou *Mawore*, en comorien et *Ma(h)ore* ou *Ma(h)ôry*, en malgache. *Mahorais* désigne les habitants de Mayotte. La forme française, elle, est issue du mot swahili *Maote* ou *Mayote*, voire *Mawuti*, en arabe.

Cette petite île de 374 km² a une population d'environ 160000 habitants et se compose de deux îles principales habitées (Grande et Petite Terres) et d'une vingtaine d'îlots dispersés dans le lagon. Ce dernier est considéré comme l'un des plus grands du monde.

Grande Terre est l'île principale dont Mamoudzou est le chef-lieu ; avec sa silhouette en forme d'hippocampe, elle est d'origine volcanique comme l'île tout entière. Son relief est usé et ses rivages sont découpés. Elle s'étend sur 39 km de long et 22 km de large. Elle couvre une surface de 363 km². Le massif du Bénara, dans le centre, culmine à 660 m ; c'est le point le plus haut de l'île. Quant au Mont Choungui, à l'extrême Sud, il s'élève à 594 m. Les sols sont généralement fertiles mais parfois difficiles à cultiver en raison du relief.

3 - Les noms entre parenthèses sont les appellations utilisées pour désigner les noms des îles de l'Archipel des Comores, en langue bantoue.

Petite Terre couvre une surface de 11 km² ; elle est séparée de la Grande Terre par un bras de mer de 2 km. Son paysage est plutôt aride. Au Nord-Ouest, le lac Dziani occupe un ancien volcan, aujourd'hui éteint. Petite Terre est reliée par une digue artificielle appelée le « Boulevard des crabes » à l'îlot Dzaoudzi, longtemps centre administratif de l'île et chef-lieu du Territoire des Comores.

Le climat est de type tropical mais fortement influencé par l'environnement marin. On assiste à deux saisons : de novembre à avril, une saison des pluies (27° à 30 °C), avec des risques de cyclones ou de dépressions tropicales. Pendant cette saison, l'île est arrosée par des courants de mousson du Nord-Ouest, ce qui correspond à l'été austral. De mai à octobre, Mayotte est balayée par les alizés du Sud-Est malgré la grande île de Madagascar qui la protège. Durant cette période de l'année, on assiste à une saison dite sèche, plus fraîche que la précédente (24° à 28°) et quasiment sans pluies.

Son relief, accidenté et compartimenté, a longtemps constitué un obstacle pour les communications entre les villages. Avant la construction du réseau routier, les communications se faisaient par les sentiers à pieds, à dos d'âne ou par voie maritime (boutes et pirogues). Par ailleurs, quelques plaines se dessinent (Kawéni au Nord-Est, Coconi ou Combani au centre...) Elles sont dues à la décomposition de la roche volcanique ancienne. Et faute d'une couverture végétale suffisante, on assiste à une accélération du processus de latérisation aggravée par la culture sur brûlis et de la déforestation causée par la forte augmentation des densités.

Un bref aperçu historique

L'histoire des Comores, en général, et de Mayotte, en particulier, est difficile à retracer, parce que les données dont on dispose sur leur peuplement primitif sont assez limitées. Les différents ouvrages ou récits de navigateurs ne contiennent que peu d'indications précises. Toutefois, le premier peuplement de

l'île est vraisemblablement bantou. Les Bantous n'étant arrivés sur la côte Est-africaine qu'aux II^e et III^e siècles après J.-C, on peut alors supposer que ce peuplement n'était pas antérieur au IV^e siècle. En 922, lorsque les Chiïtes se sont accaparés de Chiraz (actuel Iran), quelques familles quittent la Perse et s'installent dans l'archipel des Comores qui, parallèlement, allait accueillir d'importants contingents bantous marins à partir des VIII^e et IX^e siècles. Et dès la fin du XV^e, aux Afro-arabes, résidant déjà à Mayotte, se sont ajoutées des ethnies malgaches (Sakalavas païens et Antalaotsy islamisés) dont le nombre sera accru lors des razzias betsimisaraka ⁴ du XVIII^e-XIX^e siècles.

L'histoire de Mayotte, comme toute histoire du reste, est riche de rencontres et d'apports extérieurs, c'est entre autres un lieu où se sont brassées des populations africaines, orientale et occidentale. La civilisation swahilie, issue de la rencontre du monde bantou, de l'Afrique de l'Est, des musulmans venus surtout de Chiraz et de la péninsule arabique, a profondément influencé Mayotte.

Les premiers Européens, à la recherche d'une nouvelle route vers l'Inde, découvrent l'archipel vers le XV^e siècle qui va leur servir de point de ravitaillement. À la fin du XVIII^e siècle, Mayotte a connu des razzias malgaches et a servi de dépôt à esclaves.

La rivalité franco-britannique du XIX^e siècle

Le début du XIX^e siècle a vu l'effondrement du régime napoléonien dû entre autres à une inéluctable carence maritime symbolisée par la défaite de Trafalgar, le 21 octobre 1805. Durant cette période, la politique française a enregistré des revers en matière coloniale. Par le traité de Mortefontaine en 1803, la France a vendu la Louisiane aux États-Unis et perdu les comptoirs de l'Inde, puis le Sénégal, la Martinique, la Guyane et Saint-Domingue en 1809, la Guadeloupe, la Réunion

4 - Autre ethnie malgache.

et l'île de France (Maurice) en 1810 et les derniers établissements de la côte orientale de Madagascar en 1911. Cette année-là, a vu la disparition du Premier Empire colonial français.

C'est le traité de Paris, conclu entre la France et les Alliés, le 20 novembre 1815, qui a permis à la France de récupérer Saint-Pierre et Miquelon, la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe et les deux tiers de Saint-Martin (les dépendances guadeloupéennes) ainsi que la partie française de Saint-Domingue (aujourd'hui Haïti) à laquelle, par l'ordonnance de 1825, la France a reconnu l'indépendance.

Dans l'océan Indien, l'Angleterre n'a accepté de restituer que l'île Bourbon (la Réunion) mais a conservé les Seychelles et surtout l'île de France (Maurice). Aussi a-t-elle manifesté des réticences à laisser renaître l'influence française à Madagascar.

Comme on peut le constater, le XIX^e siècle a connu une rivalité continue entre l'Angleterre et la France pour se partager le « gâteau » des colonies. Mais dans cette rivalité, la domination, surtout entre 1805 et 1850, était incontestablement britannique. Une domination qui reposait surtout sur la primauté de l'industrie et la flotte britanniques (« Sea power »). Il ne faut pas oublier les conséquences néfastes, pour la France, de la défaite de Waterloo.

La domination anglaise étant incontestable, la France allait désormais chercher à mener une politique de compromis vis-à-vis de l'Angleterre, c'est la politique dite « des points d'appui », proposée par Guizot en 1843, lequel a souhaité ménager les Anglais.

Mayotte française

L'histoire de Mayotte française a commencé en 1841, avec le Sultan Andriantsouli, un roi sakalava qui, chassé de son royaume, en juillet 1832, s'est réfugié auprès du sultan de Mayotte, Boina Combo. Mais très vite, il l'a éliminé et s'est

emparé de l'île dont il s'est proclamé souverain. Lassé des querelles avec les sultans des Comores, Andriantsouli cherchait l'appui d'une puissance étrangère; c'est la France qui était pressentie.

Dans l'océan Indien, la France ne pouvait s'appuyer que sur l'île Bourbon; en 1839, le Gouverneur de Bourbon, le contre-amiral Louis de Hell, envoie le capitaine d'infanterie de Marine, Pierre Passot, à Nossi-Bé, que la reine Tsioumeko a cédé à la France, en 1840 qui l'a annexé un an plus tard.

Encouragé par le gouverneur de Bourbon, le Commandant Pierre Passot a procédé à l'achat de Mayotte, le 25 avril 1841. À ce propos, Edmond Maestri (1994 : 154-156) donne la version intégrale du traité de cession de Mayotte à la France (traité conclu entre le Sultan de Mayotte, Andriantsouli, et le Commandant Passot, envoyé du gouverneur de Bourbon). Pour comprendre la suite de l'histoire française de Mayotte, il nous a semblé important de citer intégralement les deux premiers articles du dit traité.

Article 1

Le Sultan Andriantsouli cède à la France, en toute propriété, l'île de Mayotte qu'il possède par droits de conquête et par convention, et sur laquelle il règne depuis treize ans.

Article 2

En retour de la présente cession, le gouvernement français fera au Sultan Andriantsouli une rente annuelle et viagère de mille piastres; cette rente qui sera par trimestre ne sera réversible sur les enfants du Sultan Andriantsouli, mais deux de ses fils pourront être envoyés à Bourbon pour y être élevés aux frais du gouvernement français.

Cela étant dit, la prise effective de l'île n'aura lieu que le 13 juin 1843, à savoir deux ans après la conclusion du traité de cession de Mayotte à la France.

Selon A. Gevrey (1870: 160), « *En acquérant l'île de Mayotte, le Gouvernement français avait en vue d'atténuer, autant que possible, la perte irréparable de l'île de France, autrefois le seul port, au-delà du cap de Bonne-Espérance, où nos navires de guerre et de commerce pussent se réfugier, se réparer et se ravitailler.* ».

La nouvelle politique française de « grignotage géostratégique » avait pour objectif de s'assurer un abri maritime sûr dans l'océan Indien afin d'y contrecarrer la politique expansionniste de l'Angleterre. Pour la France, la possession de Mayotte était plutôt un tremplin pour Madagascar.

Selon J. Martin (1983), en 1843, l'île comptait 3 300 habitants ⁵. Cette population est passée à 6 829 habitants en 1855 pour atteindre 18 000 au début du siècle dernier. Pendant longtemps, la croissance démographique est restée relativement modérée. On a assisté à une tendance à la hausse après 1975, date à laquelle les îles Comores se sont séparées de la France. En effet, la population est passée de 47 246 habitants en 1978 à 68 331 habitants en 1985. Au recensement de 2002, Mayotte comptait 160 265 habitants ⁶. Cette progression démographique est à peu près de l'ordre de 4,1 % par an.

Elle tient à la baisse progressive du taux de mortalité (6,3 % en 1978-1985) liée au progrès de la santé et de l'hygiène et à la hausse du taux de natalité (54 ‰ pour la période de 1977-1979). Depuis 1999, il semble soutenu aux alentours de 40 ‰.

La population de Mayotte est jeune (60 % ont moins de 20 ans); l'accélération de l'immigration joue, elle aussi, un rôle important dans cet accroissement démographique; ce qui entraîne entre autres des bidonvilles, des écoles surchargées et une déforestation grandissante.

5 - Martin J., 1983, *Comores : quatre îles entre pirates et planteurs, L'Harmattan, Tome I. La population de Mayotte est ainsi composée en 1843 : Sakalaves : 600 ; Arabes : 700 ; Mahorais : 500 ; esclaves : 1 500.*

6 - Source : recensement de la population de Mayotte de 2002 - INSEE.

Les tentatives d'industrialisation de l'île en 1864 ayant échoué, Mayotte servira de base de départ (1886-1887) à l'établissement du Protectorat français sur les autres îles de l'archipel des Comores. Dzaoudzi devient la capitale administrative de la colonie de Mayotte et des trois protectorats, à savoir la Grande Comore, Anjouan et Mohéli. Le 9 avril 1908, un décret a fait de l'archipel des Comores une dépendance de Madagascar, entré sous protectorat français entre-temps.

Le 24 septembre 1946, après une longue période de léthargie, les Comores accèdent au statut de Territoire d'Outre-Mer (TOM), doté d'une large autonomie administrative, renforcée en 1956-1957 par la loi-cadre dite « Defferre » et par ses textes d'application ; Dzaoudzi devient le chef-lieu de l'ensemble des îles. C'est à l'occasion du glissement peu à peu de l'autonomie interne vers l'indépendance que va s'affirmer progressivement aussi le particularisme mahorais.

En 1958, sous la V^e République, il est apparu vite que les DOM avaient vocation à l'intégration dans l'ensemble français, tandis que les TOM étaient promis sinon à l'indépendance, du moins à une large autonomie. Depuis, les Mahorais n'ont cessé de réclamer la départementalisation de l'île, alors que les Comoriens avançaient vers l'indépendance en essayant d'entraîner Mayotte avec eux. En 1959, le transfert par les Comoriens de la capitale Dzaoudzi vers Moroni (Grande Comore) a joué un grand rôle dans ce processus.

Le 22 décembre 1974, a eu lieu le Référendum d'autodétermination des Comores ; les Mahorais ont voté contre l'indépendance à 63,8 %, alors que les trois autres îles se sont massivement exprimées pour. La loi du 3 juillet a rendu alors indépendantes les trois autres îles de l'archipel tout en prévoyant une nouvelle consultation des Mahorais. Le 8 février 1976, on a consulté de nouveau les Mahorais, lesquels ont souhaité demeurer au sein de la République française à 99,4 %. Ce souhait a été confirmé à l'occasion du Référendum statutaire du 11 avril 1976 où les Mahorais se sont prononcés à 79,6 % en faveur de la départemen-

talisation bien que cette solution n'ait pas été proposée au suffrage. Au mois de décembre⁷ de la même année, un projet de loi était adopté, faisant de Mayotte une collectivité territoriale spécifique tout en promettant à la population de pouvoir adopter le statut départemental après un délai de 3 ans. Trois ans plus tard, le gouvernement français a proposé de proroger de 5 ans le délai d'organisation de la consultation tout en maintenant la possibilité d'opter pour le statut départemental. Cinq ans plus tard, c'est-à-dire, en 1984, le gouvernement de Laurent Fabius a tenté, par un nouveau projet de loi, d'abroger les lois de 1976 et 1979 en ce qu'elles prévoyaient la consultation de la population et une possible départementalisation, mais il a finalement renoncé à faire discuter son projet. Et depuis cette date, c'est le statu quo pour Mayotte, alors que les Mahorais n'ont pas cessé de réclamer l'application des lois de 1976 et 1979. En témoigne, la signature, le 27 janvier 2000, par les principaux partis politiques de Mayotte d'un accord sur l'avenir de l'île et sur son édification en Collectivité départementale.

Dans un contexte où les Mahorais veulent rester au sein de la République française, alors que la politique des gouvernements successifs tergiverse sur le statut définitif de l'île, il faut rappeler que depuis 25 ans, les Comores, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de l'Unité africaine et la Conférence islamique exigent que Mayotte soit rattachée à la République islamique des Comores. Depuis ce temps-là, la France s'emploie à démontrer à la communauté internationale que, pour Mayotte, rien n'est irréversible, et que la possibilité demeure ouverte pour que Mayotte réintègre l'ensemble comorien. Nul doute que la départementalisation de Mayotte ruine définitivement les chances de son intégration forcée dans l'ensemble comorien.

Mais est-ce là les vraies raisons qui expliquent cette politique d'atermoiement de la France ? La réponse à cette question ne nous semble pas évidente, car les données sont beaucoup

7 - Sans doute cela a-t-il incité les Comoriens à proclamer unilatéralement leur indépendance, le 24 décembre de la même année.

plus complexes qu'on ne le pense. En tout cas, il en va de la conception même de la citoyenneté française: si l'on conçoit comme difficilement compatible le fait d'être mahorais, musulman, pauvre et éloigné de la métropole avec l'idée que l'on se fait de l'identité française, qu'on le fasse savoir clairement aux Mahorais.

D'ailleurs la presse locale ne se trompe pas : lorsque le journal *Le Mawana* ⁸, abordant l'avenir institutionnel de Mayotte, titre « *La double face de l'État* », ou « *Jouer la montre* » ou le « *plan B pour Mayotte ?* », on comprend pourquoi non seulement la classe politique mahoraise, mais aussi la population entière se montrent sceptiques quant aux intentions de l'État français concernant la départementalisation de l'île. Pour illustrer ce scepticisme mahorais, voici quelques fragments d'articles extraits du même journal citant et commentant des tracts de manifestants: « *En ce moment, c'est un foisonnement de tracts qui circulent dans tous les sens lors des manifestations, dans les rues de Mamoudzou. Le plus poignant pointe du doigt le rôle « ambigu » de l'État qui tergiverse sur le statut de Mayotte, repoussant l'échéance départementale avec une série de consultations qui n'en finissent pas* »... « *L'État viendra certes nous sauver mais avec des contreparties, tout comme en Nouvelle-Calédonie* »... « *Il nous dira: le Département oui, peut-être, mais dans « X » ans, une date non dénuée de toute caducité. Et on signera une fois de plus, des accords de Matignon bis. Et nous serons contents! Alors que, jusqu'à preuve du contraire, c'est la Départementalisation qui nous importe, et non une énième consultation. Au passage, rappelons que l'échéance de 2010 est caduque comme nous l'a démontré le président de la République, qui offre d'organiser une consultation en 2008. Ce qui suscite beaucoup plus d'interrogations des « tracteurs »: pourquoi résumer l'histoire d'un peuple à une série de consultations à tout va tout en connaissant prématurément la réponse des « consultés »? Qu'elle est cette démocratie où l'on n'offre pas au peuple ce qu'il veut? »*

8 - *Le Mawana*, n° 59, jeudi 22 mars 2007.

Comme on peut le constater, les Mahorais aspirent toujours à la Départementalisation même s'ils redoutent la réintégration de Mayotte au sein de l'Union des Comores, une alternative qu'il ne faudrait pas totalement écarter.

Mayotte, une île fortement peuplée

En 1958, Mayotte comptait 23 364 habitants. Au recensement du 30 juillet 2002, elle passe à 160 265 habitants⁹, pour une superficie de 373 km² (dont 363 km² pour Grande Terre et 11 km² pour Petite Terre).

L'île connaît une croissance démographique élevée, en raison d'une natalité importante et d'une immigration forte principalement en provenance des îles voisines. Mais ces dernières années, la croissance démographique connaît un léger ralentissement dû au départ des Mahorais vers l'île de la Réunion et la métropole.

Néanmoins, l'accroissement annuel (moyen) de la population reste à un niveau élevé : plus de 4,1 %, soit un doublement de la population tous les 17 ans. La natalité reste à un niveau soutenu, aux alentours de 40 ‰ depuis 1999. Le potentiel de femmes en âge d'avoir des enfants s'accroît ainsi que le nombre d'enfants. Compte tenu de la structure de la population féminine (près de 90 % ont moins de 40 ans), cette tendance à la hausse des naissances devrait se poursuivre. L'indice synthétique de fécondité est estimé à 4,7 enfants par femme, alors qu'il est de 2,4 à la Réunion et 1,8 en métropole.

Depuis 1978, avec un taux de variation annuel (moyen) de croissance à 5,2 %, la population de Mayotte a plus que triplé. Elle a été multipliée par deux au cours des 14 dernières années. Ainsi la densité moyenne sur l'île est passée de 126 habitants par km², en 1978 à 430 habitants par km² aujourd'hui. Mayotte est le territoire français ayant la densité la plus élevée. Cette forte densité la place parmi les zones du monde les plus peuplées.

⁹ - *Chiffres de l'INSEE.*

Par ailleurs, à cette fécondation importante s'ajoute un taux d'immigration élevé. Entre 1997 et 2002, 21 500 personnes, dont un peu plus de la moitié de femmes, sont arrivées à Mayotte. Ce chiffre ne cesse d'augmenter, alors que l'on comptait en moyenne 3 300 arrivées par an pour 1991-1997, elles sont environ 4 300 pour 1997-2002.

En ce qui concerne la provenance des nouveaux arrivants, 66 % proviennent des Comores et 22 % de la France métropolitaine. Ainsi donc d'importants flux migratoires marquent la société mahoraise : si les départs vers la Réunion et la métropole sont importants, les entrées en provenance des îles voisines sont massives compte tenu de la forte attractivité qu'exerce Mayotte sur elles. En 2002, parmi les 55 000 étrangers vivant à Mayotte, 53 000 étaient comoriens, soit un tiers de la population. 15 000 d'entre eux sont arrivés à Mayotte depuis 1997.

Parallèlement à cela, le nombre d'étrangers a fortement augmenté entre les deux derniers recensements, puisqu'il est passé de 28 000 (environ) en 1997 (22 % de la population) à plus de 55 300 en 2002 (34,5 % de la population).

La relative prospérité de Mayotte par rapport aux îles comoriennes voisines, les difficultés politiques et économiques des Comores ainsi que les liens familiaux étroits entre le reste de l'archipel des Comores et Mayotte (en 2002, 96 % des étrangers étaient de nationalité comorienne) et la proximité de l'île d'Anjouan, située à 70 km des côtes mahoraises, ont favorisé ces flux migratoires importants.

Quant à la structure par âge de la population mahoraise, autre phénomène qui nous semble important pour notre présentation de la situation de Mayotte, elle laisse apparaître une population très jeune. En 2002, 53 % des habitants de l'île ont moins de vingt ans (36 % à la Réunion et 26 % en France métropolitaine). Malgré une baisse depuis 1991, date à laquelle les moins de vingt ans représentaient 58 % de la population totale, ce pourcentage est, à l'heure actuelle, le plus élevé de tous les territoires français. La pyramide des âges de Mayotte, qui a peu évolué entre 1997 et 2002, montre bien, avec sa base évasée, la jeunesse de la population.